

# Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

## Séance ordinaire du conseil territorial du 17 janvier 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Délibération n°2017\_01\_17\_408

#### Evolution du statut des EPT dans le cadre de l'examen du projet de loi Paris

L'an deux mille dix-sept, le 17 janvier à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 janvier 2017.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	Excusé		Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	Mme Christine RODIER	X		
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	Excusé		Mme Hélène DE COMARMOND
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON	X		
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	Excusée		M. Christian HERVY
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	Excusé		M. Franck PERILLAT-BOTTONET
	M. Patrice DIGUET	Excusé		Mme Catherine DESPRES
	Mme Isabelle RIFFAUD	Excusée		Mme Edith PESCHEUX
	M. Ali ID ELOUALI	Excusé		
	Mme Catherine DESPRES	X		
	M. Tonino PANETTA	Excusé		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY	Excusé		
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA	Excusée		
	M. Denis HELBLING	Excusé		
	M. Richard DOMPS	Excusé		M. Dominique GIRARD
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN	Excusée		
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	Excusé		Mme Bozena WOJCIECHOWSKI
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI	X		
	M. Mourad TAGZOUT	Excusé		
	M. Pierre CHIESA	Excusé		M. Jacques PERREUX
	Mme Evelyne LESENS	Excusée		M. Alain LIPIETZ
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA	Excusé		M. Sébastien BENETEAU
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM	Excusée		M. Jean-Marc NICOLLE
	Mme Lina BOYAU	Excusée		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	Excusé		M. Clément DECROUY
	M. Clément DECROUY	X		
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT	X		
MORANGIS	M. Pascal NOURY	X		
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		

# Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	Excusé		M. Éric MEHLHORN
	Mme Nadège ACHTERGAELE	Excusée		M. Pascal PETETIN
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	Excusée		M. Michel PERRIMOND
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA	X		
	M. Daniel BEUCHER	X		
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	Excusé		
	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL	X		
	M. Elie YEBOUET	Excusé		Mme Annie GRIVOT
	Mme Catherine CASEL	X		
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET	X		
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID	Excusée		Mme Béatrice COLLET
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN	X		
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	Excusé		Mme Françoise BAUD
	Mme Stéphanie ALEXANDRE	Excusée		M. Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
	M. Jean-Marie VILAIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA	X		
	M. Jérôme BERENGER	X		
	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR	X		
	M. Hocine TMIMI	Excusé		Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN
	Mme Sarah TAILLEBOIS	Excusée		M. Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	Excusé		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	Excusé		
	Mme Isabelle LORAND	X		
	M. Jacques PERREUX	X		
	M. Alain AFFLATET	X		

Secrétaire de Séance : Mme Bozena WOJCIECHOWSKI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				91
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
	58	33	22	80

## Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre demande une modification du statut actuel conféré aux EPT, ainsi que des moyens suffisants nécessaires à leurs compétences.

Alors que la loi attribue en effet des responsabilités majeures aux EPT – en matière de planification de l'urbanisme, d'aménagement opérationnel, de politique de la ville, de gestion des équipements et services collectifs, des compétences exercées par les anciennes communautés d'agglomération – les EPT, aujourd'hui, n'ont pas les moyens pour l'exercice des compétences définies par la loi.

Le statut actuel des EPT a été adopté dans la loi NOTRe contre l'avis de 94% des élus de Paris Métropole. Il ne reconnaît pas le statut d'Établissement public à fiscalité propre aux EPT, les empêchant d'assurer pleinement une stabilité juridique et financière, en même temps que pérenniser les moyens d'action et de formation des élus.

Pour l'instant, l'argument avancé par le gouvernement pour refuser le statut d'EPCI à fiscalité propre pour les EPT est celui de l'impossibilité juridique d'organiser l'appartenance simultanée d'une commune à deux institutions intercommunales à fiscalité propre.

Cependant, la MGP et les EPT sont des institutions intercommunales spécifiques, ne prélevant pas les mêmes ressources fiscales. La spécialisation des fiscalités permettrait donc l'appartenance simultanée des communes à deux EPCI à fiscalité propre.

Afin que les territoires puissent assurer pleinement leurs compétences confiées par la loi, le conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre demande :

- une assimilation de plein droit des Établissements Publics Territoriaux à des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.
- Une autonomie fiscale des EPT, notamment par le maintien *a minima* de la CFE aux EPT après 2020

Le conseil sollicite l'intervention de ses parlementaires et des maires des communes du territoire pour porter cette motion et obtenir les modifications législatives nécessaires.

**Après en avoir débattu le conseil de territoire par 51 voix pour et 29 abstentions (Groupe LR-UDI) adopte la motion ci-dessus.**



Fait à Vitry-sur-Seine, le 18 janvier 2017,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Michel Leprêtre

*Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

**Décision certifiée exécutoire**

Transmise en sous-préfecture le 23.10.11.2017

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre